

AR Prefecture	<i>Commune de Pierlas</i> République française
006-210600961-20260409-2026037-DE Reçu le 15/04/2026	DEPARTEMENT

~~Séance de l'an deux-mille~~ vingt-six et le neuf avril

Date de la convocation : 31/03/2026

L'an deux-mille vingt-six et le neuf avril, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI

Membres en exercice : 7
Présents : 7
Votants : 7

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

PRESENTS (7) : MARTINELLI Gilbert - BRES Jean Marie - COLLOMP Nicole - GIORDAN Jean Claude - TOCHE Sylvette - BALDACCI Lèria – CHABAUD Emile

Secrétaire de séance : Maryline SALERNO

2026.037 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une offre d'achat pour l'acquisition de parcelles communales au prix symbolique d'un euro.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERLAS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,

Vu la demande du notaire,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que la commune de Pierlas souhaite acquérir les parcelles B202, C338 et C576, pour un montant symbolique d'un euro,

CONSIDÉRANT que cette acquisition s'inscrit dans le cadre de cession gracieuse

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre d'achat correspondante,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

OUI les observations des membres du Conseil municipal,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'achat pour l'acquisition des parcelles B202, C338 et C576 pour un montant symbolique d'un euro.

Article 2 : La présente délibération sera notifiée au notaire en charge du dossier et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du

Le Maire,
Gilbert MARTINELLI

